

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 18 FEVRIER 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice 29
- présents 21
- votants par procuration 4
- absents 4
- total des votants 25

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 22 février 2021.

xxx

L'an deux mille vingt et un, le jeudi dix-huit février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le 9 février, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Conformément à la loi 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, la séance s'est déroulée sans que le public ne soit autorisé à y assister. Le caractère public de la réunion a toutefois été assuré puisque les débats étaient accessibles au public, en direct, via le compte Facebook de la commune.

Par ailleurs, à titre dérogatoire, le Conseil Municipal pouvait valablement délibérer avec un tiers (*et non la moitié*) de ses membres en exercice présents et chaque élu pouvait disposer de deux procurations.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Virginie RUFFIN-MICHEL, Adjointes,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Evelyne BAILLEUL, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, Mme Marianne DUHAMEL, M. Patrick CIBOIS, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Yves GIMAY	qui donne pouvoir à	Mme Christine DÉCHAMPS
M. Damien AUBÉ	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM
Mme Arlette LECACHEUR	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS
M. Jean-Yves GOGNET	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS

Absents :

M. Philippe LEROUX, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, Mme Angélique DUVAL, Conseillers Municipaux.

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Nathalie CASTEL est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Communication n°: C.01/02.21
Objet : Installation d'une Conseillère Municipale

Communication n°: C.01/02.21
Objet : Installation d'une Conseillère Municipale

Madame le Maire indique que par courrier en date du 5 janvier 2021, reçu en mairie le 19 janvier 2021, Madame Laurence HARDY a fait connaître sa décision de démissionner de ses fonctions de Conseillère Municipale.

Les dispositions de l'article L270 du Code Electoral prévoient que le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

C'est ainsi que Mme Angélique DUVAL, figurant en 14^{ème} position sur la liste « Bien vivre à Lillebonne », est automatiquement devenue Conseillère Municipale le 19 janvier 2021.

Le Conseil Municipal est invité :

- à prendre acte de l'installation, en son sein, de Madame Angélique DUVAL, Conseillère Municipale.

INSTALLATION ACTEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL.

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et ont les membres présents signé au registre après lecture.*

*Pour extrait certifié conforme,
le Maire de Lillebonne,*

